

PARENTS

Le bulletin de candidature peut être retiré par votre enfant,
dans son école ou téléchargé sur www.valbonne.fr

SERVICE LOISIRS JEUNESSE

FERME BERMOND
RUE DE LA VIGNE HAUTE
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

06 71 12 35 35 - cmj@ville-valbonne.fr

TOUTES LES MODALITES

WWW.VALBONNE.FR

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Service Communication Ville de Valbonne Sophia Antipolis - Août 2024

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est décidée par délibération du Conseil Municipal. Le CMJ fonctionne sur le même modèle. Il se réunit en séances plénières et en commissions.

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale.

COMMENT SE DÉROULENT LES ÉLECTIONS ?

A Valbonne Sophia Antipolis, le CMJ est composé de 16 élus, scolarisés en CM1. Les membres sont élus pour 2 ans.

La campagne électorale ainsi que les élections auront lieu dans les établissements scolaires. Les résultats seront proclamés par voie d'affichage dans chaque école, en mairie ainsi que sur le site internet de la Ville.

La campagne électorale se déroulera du 7 au 11 octobre 2024.

**Les élections auront lieu les 14 et 15 octobre 2024.
Le même jour seront proclamés les résultats.**

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ET COMMENT ?

Chaque Valbonnais scolarisé en CM1 dans une école de la commune, ayant obtenu l'accord de ses représentants légaux, peut se porter candidat. Les candidatures se font par binôme mixte composé d'une fille et d'un garçon.

**Les dossiers de candidature devront être déposés
avant le 4 octobre 2024 à 21h
dans leur école ou par mail à cmj@ville-valbonne.fr
(autorisation parentale et bulletin de candidature).**

**J'autorise mon enfant à se présenter à l'élection
en utilisant le bulletin ci-joint.**



Il s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur du CMJ
- Représenter les jeunes
- Faire valoir une parole de jeune et de citoyen dans l'intérêt de tous
- Travailler en équipe
- Rendre compte des travaux du CMJ
- Être assidu(e) aux réunions du CMJ
- Respecter et être attentif(ve) à la parole de l'autre
- Avoir une tenue adaptée lors des cérémonies ou représentations publiques.

Quel temps devra-t-il consacrer à son rôle ?

- 2 séances plénières par an
- Plusieurs réunions préparatoires. Il n'y aura pas de commissions durant les vacances scolaires
- 1 week-end ou deux samedis (séminaire d'intégration)
- 1 calendrier des commissions sera établi et transmis aux parents et enfants
- Participer aux cérémonies républicaines
- Participer aux manifestations de la commune

